



Droit du travail besoin d information svp je me fais avoir

Par **Chouxfleur14**, le **07/01/2016** à **11:36**

Bonjour à tous. rnrnJe me retrouve dans une situation délicate et j aurais besoin d'en savoir un peu plus . rnrnJ ai commencé à travailler l' année dernière avec un cdd quelques temps plus tard j' ai mon chef de service qui me fait une promesse d'embauche. rnrnA la fin de mon CDD on me refait signer un CDD alors que certains de me collègue eux ont eu un CDI , la mon CDD prend fin dans quelque jours et j'apprends que ma boîte va me prendre 2 mois en intérim. rnrnEn ont-il le droit ? Est ce que la promesse d'embauche signé par mon chef a une valeur juridique .? (Le PDG n'est pas au courant pour la promesse d'embauche) rnrnmerci d'avance pour votre aide car j'ai vraiment le sentiment de me faire avoir. rnrnCordialement

Par **morobar**, le **07/01/2016** à **16:24**

Bonjour,rnIl est délicat de répondre à votre question sur la validité de cette promesse d'embauche.rnEn effet il s'agit de savoir (et prouver) si le comportement de ce responsable vis à vis du personnel et des tiers, pouvait laisser penser qu'il disposait d'une autorité et de délégations de l'employeur.rnSi tel est le cas la promesse d'embauche reste valide. Sinon c'est un papier sans valeur, que le signataire dénoncera sans trop de problème: "c'est une plaisanterie, chacun sait ici que je n'ai pas le pouvoir d'embaucher....".rnLe mieux est de consulter le PDG avec la promesse ou du moins une photocopie (c'est plus prudent).

Par **Chouxfleur14**, le **07/01/2016** à **19:17**

Merci pour votre réponse
Sur le courrier fait par mon supérieur il est noté qu'il souhaite me garder en CDI à la suite de mon CDD vu que je répond à tous les critères nécessaires pour ce poste, cela était pendant mon premier CDD à la suite de cela il m'a été proposé un deuxième CDD qui arrive dans quelques jours à terme et maintenant on me propose de l'intérim à plein temps.
Je ne sais pas si mon supérieur a le droit ou non de me faire une telle promesse. Je sais juste qu'il lui arrive fréquemment de faire des DPE.
Pourquoi me faire 2 CDD puis me garder en intérim au lieu de me garder en CDI si vraiment il estime avoir besoin de moi.
Sur les plannings affichés j'apparais en CDI.
Bien cordialement

Par **morobar**, le **08/01/2016** à **10:24**

Bonjour,
On est loin de la promesse d'embauche que vous avez évoquée.
Moi je souhaite vous voir gagner au loto, ce n'est pas pour autant que je vous donnerais des gains.
Quel est le motif des 2 CDD, et quel sera donc le motif de mission en intérim ?